

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00597

Numéro SIREN : 413 157 306

Nom ou dénomination : MINELLI SAS

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2018 sous le numéro de dépôt 462



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

462 17 JAN. 2018 31
UN

Minelli S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 août 2017

Minelli S.A.S.

155, rue du Dirigeable - ZI les Paluds - 13400 Aubagne

Ce rapport contient 30 pages

GM-174-021



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Minelli S.A.S.

Siège social : 155, rue du Dirigeable - ZI les Paluds - 13400 Aubagne
Capital social : €.23 556 431

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2017

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Minelli S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2 « Règles et méthodes comptables – Application du principe de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels expose la situation d'endettement et de trésorerie du Groupe au 31 août 2017 ainsi que le contexte dans lequel les comptes consolidés ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note correspondante de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de votre société au regard du contexte dans lequel les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Par ailleurs, les notes 5 « Dépréciation d'actifs immobilisés » et 10 « Stocks » de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles et des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

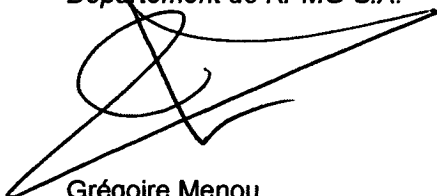
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 novembre 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Grégoire Menou
Associé

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 821 502	1 239 914	581 588	707 803
Fonds commercial	32 547 884	4 355 667	28 192 217	29 983 963
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	34 369 386	5 595 581	28 773 805	30 691 766
Terrains				
Constructions	24 784 447	17 658 093	7 126 354	8 358 451
Installations techniques, matériel	75 695	75 028	667	1 238
Autres immobilisations corporelles	10 946 689	9 276 241	1 670 447	2 442 501
Immobilisations en cours	268 520		268 520	542 091
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	36 075 350	27 009 363	9 065 987	11 344 281
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	678 467	34 000	644 467	89 917
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	153		153	153
Prêts	2 385		2 385	3 911
Autres immobilisations financières	2 628 842		2 628 842	2 479 664
TOTAL immobilisations financières	3 309 847	34 000	3 275 847	2 573 645
Total Actif immobilisé	73 754 583	32 638 944	71 118 632	44 609 692
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	33 772 470	3 481 000	30 291 470	32 031 984
TOTAL Stock	33 772 470	3 481 000	30 291 470	32 031 984
Avances et acomptes versés sur commandes	137 459	106 330	31 129	30 043
Clients et comptes rattachés	5 727 336	278 491	5 448 845	5 154 255
Autres créances	12 228 843	184 000	12 044 843	10 768 040
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	17 956 179	462 491	17 493 689	15 922 295
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres:)				
Disponibilités	2 016 860		2 016 860	630 378
TOTAL Disponibilités	2 016 860		2 016 860	630 378
Charges constatées d'avance	2 797 232		2 797 232	2 329 501
TOTAL Actif circulant (II)	26 680 201	4 069 121	22 611 080	20 941 202
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I+II+IV+V)	100 434 784	36 688 065	93 746 019	90 553 898

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 23 556 431)	23 556 431	23 556 431
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	173 805	173 805
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	2 355 643	2 355 643
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	2 355 643	2 355 643
Report à nouveau	1 775 237	6 130 619
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 097 238	-4 355 382
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	694 654	684 424
TOTAL CAPITAL PROPRES (I)	24 458 882	28 561 140
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	937 993	860 342
Provisions pour charges	413 455	456 136
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	1 351 448	1 316 478
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 671	707 603
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	37 202 695	32 176 862
TOTAL Dettes financières	37 214 366	32 884 465
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 240 944	24 869 091
Dettes fiscales et sociales	5 086 565	4 674 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	158 109	623 526
Autres dettes	2 236 054	2 639 869
TOTAL Dettes d'exploitation	30 721 673	32 807 411
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	67 936 039	65 691 876
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	92 746 019	95 553 619

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	110 818 366	7 035 565	117 853 931	121 874 542
Production vendue biens				
Production vendue services	667 588	82 495	750 084	939 600
	111 485 955	7 118 060	118 604 015	122 814 142
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 850 100	3 435 553
Autres produits			350 260	723 653
Total des produits (I-Exploitation (I))			121 954 375	126 973 348
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			54 686 584	56 992 933
Variation de stock (marchandises)			3 198 015	3 928 771
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			34 060 177	35 119 258
Impôts, taxes et versements assimilés			1 973 617	2 067 210
Salaires et traitements			15 436 548	15 435 844
Charges sociales			5 603 463	5 619 373
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	3 534 799	3 647 500
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 103 653	3 608 884
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	555 810	273 060
Autres charges			552 901	495 024
Total des charges (II-Exploitation (II))			121 905 367	126 187 833
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 098 807	-214 510
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			104 252	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			27 100	20 027
Reprises sur provisions et transferts de charges			17 709	
Différences positives de change			1 520	13 505
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			150 582	33 532
Dotations financières aux amortissements et provisions				70 121
Intérêts et charges assimilées			2 668 240	2 898 010
Différences négatives de change			38 364	-8 211
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			2 706 604	2 969 920
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-2 556 023	-2 926 388
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-1 457 216	-3 140 898

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 775	10 934
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	754 118	506 035
Total des produits exceptionnels (VII)	776 893	516 969
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 502 257	325 716
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	257 226	1 090 948
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 276 452	953 481
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 035 935	2 370 145
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-3 259 042	-1 853 176
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	295 999	116 412
Impôts sur les bénéfices (X)	-915 020	-755 104
TOTAL DES PRODUITS (VII + IX + X)	-2 878 063	-1 491 868
TOTAL DES CHARGES (III + IV + V + VI + VIII + X)	3 266 291	3 311 879
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-4 097 238	-4 355 382

MINELLI S.A.S.
au 31 août 2017

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE
DU 1er SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOUT 2017**

MINELLI S.A.S.
ZI DES PALUDS
155 RUE DU DIRIGEABLE
13400 AUBAGNE

N° SIRET : 413 157 306 01989

Sommaire

1.	<u>FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u>	<u>3</u>
2.	<u>RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....</u>	<u>3</u>
3.	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</u>	<u>4</u>
4.	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>4</u>
5.	<u>DEPRECIATION D'ACTIFS IMMOBILISES</u>	<u>5</u>
6.	<u>AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</u>	<u>6</u>
7.	<u>IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL.....</u>	<u>6</u>
8.	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	<u>7</u>
9.	<u>IMMOBILISATIONS MOUVEMENTS DE L'EXERCICE.....</u>	<u>8</u>
10.	<u>STOCKS.....</u>	<u>9</u>
11.	<u>OPERATIONS EN DEVISES</u>	<u>9</u>
12.	<u>CREANCES</u>	<u>10</u>
13.	<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....</u>	<u>11</u>
14.	<u>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</u>	<u>11</u>
15.	<u>CAPITAL SOCIAL.....</u>	<u>11</u>
16.	<u>PROVISIONS</u>	<u>12</u>
17.	<u>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....</u>	<u>13</u>
18.	<u>DETTE D'EXPLOITATION ET DIVERS</u>	<u>14</u>
19.	<u>PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES.....</u>	<u>15</u>
20.	<u>PERSONNEL</u>	<u>16</u>
21.	<u>RESULTAT FINANCIER.....</u>	<u>17</u>
22.	<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	<u>17</u>
23.	<u>CONSOLIDATION</u>	<u>18</u>
24.	<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>	<u>18</u>
25.	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS</u>	<u>21</u>
26.	<u>ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE</u>	<u>21</u>
<u>LA NOTIFICATION DU REDRESSEMENT FISCAL DEBUT SUR L'EXERCICE AU TITRE DES EXERCICES FISCAUX</u>		
<u>2014 ET 2015 A ETE REÇUE LE 16 OCTOBRE 2017. LES IMPACTS EVENTUELS SONT EN COURS DE</u>		
<u>DISCUSSION AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE ET FERONT L'OBJET D'UN SUIVI AU COURS DU PROCHAIN</u>		
<u>EXERCICE.</u>		
		<u>21</u>

Les montants présentés dans l'annexe sociale sont exprimés en milliers d'euros.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Un contrôle fiscal a débuté en novembre 2016 portant sur les exercices fiscaux 2014 et 2015, les échanges avec l'administration fiscale sur les impacts éventuels de ce contrôle sont en cours au 31 août 2017. La situation fera l'objet d'un suivi au cours de l'exercice prochain.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017 sont établis conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03, n°2015-06 et n°2016-07 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

L'enregistrement des éléments inscrits en comptabilité a été pratiqué par référence à la méthode des coûts historiques.

Application du principe de continuité de l'exploitation

Le Groupe, dont la Société est une filiale, a dû faire face au cours de l'exercice clos au 31 août 2017 à un marché difficile, impacté par la baisse de la consommation des ménages en biens d'équipement de la personne.

Dans ce contexte, le Groupe a poursuivi les plans de restructuration de certaines sociétés opérationnelles et a lancé des plans d'économies qui ont donné des résultats positifs dès cet exercice.

Dans le cadre du Protocole de Conciliation signé le 31 mai 2017 ayant fait l'objet d'un constat par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris le 6 juin 2017, la dette du Groupe, dont la société MINELLI est une filiale, a été restructurée en date du 20 juin 2017. Le Groupe a respecté l'ensemble des covenants bancaires auxquels il est soumis au 31 août 2017.

Par ailleurs, au 31 août 2017, le Groupe dispose d'une trésorerie d'environ 200 M€ qui lui permet notamment de continuer à financer la Société à travers un financement court terme octroyé par FINANCIERE VIVARTE d'une part (centrale de trésorerie du Groupe) et un financement moyen terme octroyé par VIVARTE par le biais d'emprunts moyen terme « New Money » d'autre part.

En conséquence, les comptes annuels de la Société sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 août 2017.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Concessions, brevets et droits similaires :

- Les marques sont des actifs à durée de vie indéfinie protégés juridiquement et ne donnent donc lieu à aucune constatation d'amortissement.
- Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 3 ans.

Fonds commercial :

Les montants figurant au bilan se composent :

- de fonds de commerce dont la durée de vie est présumée illimitée ne donnant lieu à aucune constatation d'amortissements,
- de droits au bail de magasins et/ou autres éléments protégés juridiquement ne donnant également lieu à aucune constatation d'amortissements.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, les frais d'acquisition (honoraires, droits d'enregistrements, honoraires de commercialisation, frais d'actes, etc.) des droits au bail et fonds de commerce sont intégrés dans le coût d'acquisition de l'immobilisation.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Les éléments d'actif immobilisés font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les méthodes et durées pratiquées peuvent être récapitulées comme suit :

Nature	Mode	Durée (années)
Constructions	Linéaire	1 à 8
Sièges	Linéaire	15 à 40
Dépôts	Linéaire	15 à 25
Murs anciens de magasins en périphérie	Linéaire	15 à 25
Murs récents de magasins en périphérie	Linéaire	15 à 40
Murs de magasins centre-ville et Centres commerciaux	Linéaire	15 à 40
Appartements	Linéaire	15 à 50
Murs hors exploitation	Linéaire	33
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	1 à 10
Agencements et installations	Linéaire	5 à 8

Les immobilisations corporelles appelées à être cédées, font l'objet d'une revue détaillée visant à évaluer leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

5. DEPRECIATION D'ACTIFS IMMOBILISES

Les immobilisations sont soumises à des tests de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique,

économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;

- les taux d'intérêts du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénale et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour des immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations déjà comptabilisées.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société fondée sur les cash-flows réels et prévisionnels.
- Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Conformément au règlement ANC 2015-06, les fonds de commerce, dont la durée de vie est présumée illimitée, font l'objet d'un test de dépréciation, qu'il y ait ou pas un indice de perte de valeur. La dépréciation constatée devient alors irréversible.

6. AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Les amortissements dérogatoires sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des actifs concernés par cette méthode.

K€	31/08/2016	DOTATIONS	REPRISES	31/08/2017
Amortissements dérogatoires	682	231	220	695
TOTAL	682	231	220	695

7. IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL

NEANT

8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation

La valeur brute figurant au bilan est le prix d'acquisition des titres (valeur historique), éventuellement majoré des frais d'acquisition sur titres de participation.

La valeur historique des titres de participation est comparée à chaque arrêté à la valeur d'utilité de la filiale ; cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de la quote-part de capitaux propres réévalués: si cette valeur historique des titres est inférieure à celle-ci alors une dépréciation est constituée.

Au 31 août 2017, l'application de cette méthode a conduit la Société à déprécier la totalité des titres de sa filiale MINELLI MONACO et de sa filiale MINELLI BELGIQUE et à comptabiliser une provision pour risques et charges, comme décrit dans la note 17 « Provisions ».

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Dénomination et forme juridique	% de détention	Valeur des titres au 31.08.2017		Prêts et avances	Avals et cautions donnés	Capitaux propres au 31.08.2017 (hors résultat de la période)	Chiffre d'affaires au 31.08.2017	Résultat au 31.08.2017	Dividendes encaissés
		Brute	Nette						
MINELLI DEUTSCHLAND	100	75	75			83	574	3	
MINELLI SARL (MONACO)	100	15	15			-118	463	-43	
MINELLI Belgique	100	19	19			-83	292	-102	
TOTAL		109	109			-118	1 329	-142	

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts de garantie.

Leur valorisation est faite au coût historique d'acquisition.

Les autres immobilisations financières sont provisionnées lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-recouvrement.

Etat des autres immobilisations financières par échéance (en K€)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Dépôts de garantie Autres immobilisations financières	2631		2631
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2631		2631

Actions Propres

NEANT

9. IMMOBILISATIONS MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS (en K€)	VAL BRUTE DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS, MISES HS ET PAR VIREMENTS POSTE A POSTE	VAL BRUTE FIN EXERCICE
INCORPORELLES				
Brevets et marques	446	0	0	446
Logiciels	1323	54	1	1376
Fonds de commerce,	13881	0	-906	14787
Droit au bail	16691	30		16721
Frais acquisition Fonds de commerce, Droit au bail	1013	26	0	1039
Mali de fusion	906	0	906	0
Acomptes sur immobilisations incorporelles	0			
Autres immobilisations incorporelles				
SOUS TOTAL	34260	110	1	34369
CORPORELLES				
AAI constructions	24158	976	350	24784
Matériel et outillage	76	0	0	76
AAI mobilier	9670	241	140	9771
Véhicules	1	0	0	1
Matériel de bureau et informatique	1633	61	520	1174
Immobilisations en cours	542	836	1110	268
Avances et acomptes sur immobilisations				
SOUS TOTAL	36080	2114	2120	36074
FINANCIERES				
Titres de participations	90	588	0	678
Prêts et autres immobilisations financières	2483	1072	924	2631
SOUS TOTAL	2573	1660	924	3309
TOTAL	72913	3884	3043	73754

Conformément au règlement ANC 2015-06, les malis techniques de fusion ont été réaffectés aux actifs sous-jacents au 31 août 2017.

AMORTISSEMENTS/DEPRECIATIONS (en K€)	AMORT. DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS (*)	DIMINUTIONS, SORTIES ET REPRISES	AMORT. FIN EXERCICE
INCORPORELLES				
Doit au bail	2354	1713	5	4062
Fonds de commerce	153	141	0	294
Brevets et marques				
Logiciels	1060	180		1240
SOUS TOTAL	3567	2033	5	5595
CORPORELLES				
AAI constructions	15611	2269	237	17643
Matériel et outillage	74	1	0	75
AAI mobilier	7515	931	116	8330
Véhicules	1	0	0	1
Matériel de bureau et informatique	1346	114	514	946
Mobilier				
Avances et acomptes sur immobilisations				
SOUS TOTAL	24547	3315	867	26995
TOTAL	28114	5348	872	32590

(*) Y compris 1813K€ de dotation pour dépréciation droit au bail fonds de commerce

10. STOCKS

Valeur brute

Les stocks de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition (prix d'achat majoré de frais accessoires).

Des stocks assortis d'une clause de réserve de propriété sont inclus dans la valeur brute des stocks pour un montant de 4 911k€. Il s'agit essentiellement de commandes pour la collection Automne-Hiver 2017/2018 réceptionnées mais non encore payées aux fournisseurs en date du 31 août 2017, étant précisé que l'essentiel des risques et avantages afférents à ces stocks a bien été transféré à la Société.

Dépréciations

Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions en fonction de leur antériorité selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections, différents suivant le niveau de résiduel constaté.

Le montant de la dépréciation des stocks au 31 août 2017 s'élève à 3 481k€ versus 5 052 k€ au 31 août 2016.

11. OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. En cas de couverture de change, les dettes et créances sont converties au cours de couverture.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

12. CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées sous forme de provisions pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Etat des créances par échéance :

Etat des créances par échéance (en K€)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances douteuses ou litigieuses	301	301	
Autres créances clients	5427	5427	
Personnel et comptes rattachés	55	55	
Etat – Impôt sur les bénéfices	2292	2292	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	440	440	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	447	447	
Groupe et associés	1316	1316	
Débiteurs divers	7314	7314	
Charges constatées d'avance	2797	2797	
TOTAL CREANCES	20 389	20 389	

Les débiteurs divers intègrent notamment les conséquences de la mise en place d'un gage-espèces pour un montant de 6 932 K€ dans le cadre de la signature le 14 mars 2017 avec les principales banques opérationnelles du Groupe Vivarte d'un protocole de conciliation au titre de la sécurisation des lignes d'encours de crédits documentaires.

Etat des Produits à recevoir :

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Immobilisations financières		
- Créances rattachées à des participations		
- Autres immobilisations financières		
Sous-total		
Créances		
- Factures à établir	394	333
- Avoirs non parvenus	196	736
- Produits à recevoir	0	0
- Débiteurs divers	0	0
- Créances sur cessions d'actifs	0	0
Sous-total	590	1069
TOTAL	590	1069

13. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Charges d'exploitation Charges financières	2797	2329
Total	2797	2329

Les charges constatées d'avance correspondent à des loyers pour 1888 k€ (dont droits d'entrée pour 854 K€ amortis sur la durée du bail) de la publicité pour 201 K€ et 708 K€ d'autres frais généraux.

14. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Néant

15. CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 23 556 milliers d'euros. Il est composé de 1 544 684 actions de valeur nominale de 15,25 € chacune.

Evolution du capital social et des capitaux propres

(En milliers d'euros)

	Capital		Primes, réserves, provisions réglementées
	Nombre d'actions	Montant	
Montant au début de l'exercice	1 544 684	23 556	4305
Mouvements en capital			
Distribution de dividendes			
Provisions réglementées			693
Résultat de l'exercice			-4 098
Montant en fin d'exercice	1 544 684	23 556	900
Total capitaux propres			24456

Détail des primes, réserves et provisions réglementées

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Primes d'émission, de fusion, d'apport	174	174
Réserve légale, autres réserves	2 356	2356
Report à nouveau	1775	6131
Provisions réglementées	695	684
PRIMES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES	5000	9345
Résultat de l'exercice	-4097	-4355
TOTAL	903	4990

16. PROVISIONS

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en K€)	31/08/2016	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES UTILISEES	REPRISES NON UTILISEES	31/08/2017
Prov. pour litiges loyers	99	121	59	0	59	161
Prov. pour litiges prud'homaux	269	15	79	29	50	205
Prov. pensions, obligations simil.	375	0	39	23	16	336
Autres prov. risques et charges	492	420	340	205	135	572
Provisions médailles du travail	81	0	4	4	0	77
TOTAL	1316	556	521	261	260	1351
<i>Exploitation</i>		556	164	54	110	
<i>Financier</i>		0	18	2	15	
<i>Exceptionnel</i>			340	205	135	

Provision Médailles du travail

Les médailles du travail font l'objet d'une évaluation selon une méthode prospective. La valorisation des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel, du taux de réclamation ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et taux d'actualisation) ; l'âge de départ en retraite retenu est de 65 ans.

Provision Prud'hommes

Tous les dossiers faisant l'objet d'un litige devant les prud'hommes sont recensés et sont provisionnés suivant le risque estimé.

Autres provisions pour risques et charges

Il s'agit principalement des provisions pour litiges économiques

Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées

Les coûts de prestations de retraite et assimilées (indemnités de départ, compléments de retraite) au bénéfice du personnel actif et retraité, mis à la charge de l'entreprise, sont provisionnés dans les comptes.

Ces différentes prestations font l'objet d'une évaluation actuarielle chaque année, selon une méthode prospective prenant en compte les droits acquis à la clôture de l'exercice.

A l'exception de la part couverte par un contrat d'assurance, les indemnités brutes de départ en retraite sont provisionnées en charges à payer pour un montant de 480 K€.

Les charges sociales relatives aux indemnités de départ en retraite sont comptabilisées en provisions pour risques et charges.

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Valeur actualisée de l'engagement brut	936	1044
Provisions pour risques et charges	336	374
Total	1272	1418

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- Taux moyen de turn-over des 5 dernières années normatives par pôle et par catégorie de personnel
- Table de mortalité : TH/TF 00 – 02
- Taux d'actualisation : 2,0%
- Taux de revalorisation des salaires : 2,0%
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour toutes les catégories socio-professionnelles
- Mode de départ à la retraite : départ volontaire

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges d'exploitation pour 81K€, la composante financière (coût actuariel et produit de rendement attendu des actifs de régime) est présentée en produits financiers pour 120 K€.

17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	EMPRUNTS ET DETTES			
	AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		DIVERS	
	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2017	31/08/2016
A moins de 1 an	12	700	677	742
de 1 à 5 ans			36526	31435
Plus de 5 ans				0
TOTAL	12	700	37203	32177

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-

18. DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les charges fiscales et sociales sur indemnités de congés payés sont rattachées aux dettes fiscales et sociales.

Etat des dettes par échéance (en K€)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15729	15729		
Fournisseurs - divers engagements à payer	7513	7513		
Personnel et comptes rattachés	1382	1382		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1406	1406		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	788	788		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1510	1510		
Dettes immobilisations et comptes rattachés	158	158		
Groupe et associés				
Autres dettes	2236	2236		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	30140	30140		

Charges à payer

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	22
Emprunts et dettes financières divers	555	560
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1800	2581
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	114	4
Dettes fiscales et sociales	3088	3196
Autres dettes	230	246
TOTAL	5787	6609

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 40,7 K€ pour l'exercice 2016/2017 versus 40,7 K€ en 2015/2016.

Produits constatés d'avance

NEANT

19. PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est présenté hors taxe, net des commissions des grands magasins et des rabais, remises, ristournes accordés.

Ventilation du chiffre d'affaires

CA en milliers d'euros	31/08/2017			31/08/2016		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	110818*	7036	117854	117656	4218	121875
Prestations de services et divers	668	82	82	847	93	940
Total	111486	7118	118604	118503	4311	122814

*Dont 623K€ de CA lié à Minelli Luxembourg

Transferts de charges

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Sinistre sur stocks		
Charges de personnel et transactions	211	0
Achats externes		
Indemnités d'assurance		
Créances irrécouvrables		
Honoraires		
Stocks Matières premières		
Autres		
TOTAL	211	0

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent 350K€ sur l'exercice.

20. PERSONNEL

Effectif moyen de l'exercice

CATEGORIE	31/08/2017	31/08/2016
Cadres	169	156
Assimilés cadres	47	49
Employés	418	431
Ouvriers		
Personnel mis à disposition	5	4
Total	639	640

Engagements en matière de droit individuel à la formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Le compteur des heures du CPF est individualisé et accessible sur le site www.moncompteformation.gouv.fr/.

Rémunérations des organes d'administration et de direction

NEANT

21. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	149	20
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	2	14
Produits nets de cession des valeurs mobilières		
Sous-total produits	151	34
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	70
Intérêts et charges assimilées	2669	2898
Différences négatives de change	38	-8
Charges nettes sur cessions de VMP		
Sous-total charges	2707	2960
RESULTAT FINANCIER	-2556	-2926

22. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23	11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	534	361
Amortissement dérogatoire	220	145
Sous-total produits	777	517
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1502	326
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	257	1091
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2046	702
Amortissement dérogatoire	230	251
Sous-total charges	4035	2370
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3259	-1853

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement :

Charges exceptionnelles :

- De VNC des immobilisations mises au rebus / cédées (144 K€),
- De dépréciations de fonds de commerce et droits au bail (1813K€),
- De dépréciation d'immobilisations corporelles (15 K€)
- De l'impact de la variation des amortissements dérogatoires (8 K€)
- De subvention accordée à MINELLI SUISSE dans le cadre de la politique de prix de transfert (904 k€)
- De provision titres de participations (218 K€)
- De perte marchandise suite incendie affilié (113 k€)
- De charges exceptionnelles liée à la régularisation de la participation 2010-2014 (195 K€)

Produits exceptionnels :

- de reprise de provision liée à la régularisation de la participation 2010-2014 (340 K€)
- de reprise de provision pour fonds de commerce et droits au bail 5 K€,
- de reprise sur provision VNC fermeture magasins (189 K€)

23. CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

NOVARTEX SAS au capital de 1 228 548 790.64 euros ayant son siège social 28 avenue de Flandre, 75949 PARIS Cedex 19.

24. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Aux termes d'une convention spécialement conclue à cet effet, la Société MINELLI SAS est intégrée fiscalement dans le périmètre de la société Novartex.

A ce titre, MINELLI SAS doit acquitter annuellement à la société tête de groupe une somme égale au montant de l'impôt sur les sociétés dont elle aurait été normalement redevable si elle n'avait pas fait partie du groupe intégré.

Les incidences sur l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel la société est solidaire : NEANT
- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale : NEANT
- Report en arrière des déficits : NEANT
- Impôt correspondant : NEANT
- Cumul des déficits reportables : NEANT

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi - CICE

Conformément à la 3ème loi de finances rectificatrice pour 2012, la société MINELLI SAS bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

En accord avec les textes en vigueur, la Société a opté pour une présentation du produit à recevoir au titre du CICE en minoration de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a été utilisé conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du CGI, et a contribué aux efforts entrepris par la Société en matière d'avantages au personnel et d'investissement.

Un produit à recevoir a été comptabilisé au titre des rémunérations éligibles et versées depuis le 1er septembre 2016 ; il s'élève à 2291K€ dans les comptes de la Société au 31 août 2017.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Participation	TOTAL
Résultat avant impôt	-1657	-3062	-296	-5015
Réintégrations	868	2038	135	3041
Déductions	-772	-345	-140	-1257
Résultat Luxembourg	200	-197	0	+3
TOTAL	- 1361	-1566	-301	-3228
Impôt (Minelli Luxembourg)	+1			+1
Contribution additionnelle				
Crédits d'impôt	-917			-917
Impôt sur les sociétés	-916			-916

Risques fiscaux

La société fait l'objet d'une vérification fiscale comme spécifié dans le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de la présente annexe

Situation fiscale latente ou différée

VARIATION DES BASES D'IMPÔTS DIFFÈRES OU LATENTS (en milliers d'euros)						
	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1. Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires		687		8		695
2. Subventions d'investissement						
3. Charges non déductibles temporairement						
31. A déduire l'année suivante						
Participation des salariés		140	5			135
Organic		103	9			94
Effort Construction		115	1			114
Tascom		93	10			83
Eco Emballages		46	28			18
Eco TLC		8				8
Autres		201		340		541
32. A déduire ultérieurement						
Provision pour retraite		375	39			336
Autres						
4. Produits non taxables temporairement						
Plus-values en sursis d'imposition						
5. Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
TOTAL	-	1 768	92	348	-	2024
II. ÉLÉMENTS A IMPUTER						
1. Déficits reportables		5 464		3 231		8 695
2. Amortissements différés						
3. Moins-values à long terme						
4. Autres						
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						

25. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Devises

L'engagement d'achats de devises au 31/08/2017 auprès de Financière Vivarte (société du groupe Novartex) représente 7 766 K USD soit 7 258 K€ (au cours de couverture).

Cautions bancaires reçues (en milliers d'euros)

BANQUES	ENCOURS BAUX	ENCOURS DOUANES	GARANTIES A 1ERE DEMANDE
BECM	183		
BESV	286		
CADIF	32		
EULER HERMES	19		
TOTAL	520		

Cautions Bancaires données (en milliers d'euros)

	ENCOURS BAUX	ENCOURS DOUANES
Bailleurs	520	
TOTAL	520	

Crédits documentaires

- Engagements en faveur de nos clients au 31/08/2017 en matière de crédits documentaires : NEANT.
- Engagements en faveur de nos fournisseurs au 31/08/2017 en matière de crédits documentaires : 5771 K€.

26. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

La notification du redressement fiscal début sur l'exercice au titre des exercices fiscaux 2014 et 2015 a été reçue le 16 octobre 2017. Les impacts éventuels sont en cours de discussion avec l'Administration fiscale et feront l'objet d'un suivi au cours du prochain exercice.

MINELLI SAS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 23 556 431 euros

Siège social : 155 rue du Dirigeable – ZI les Paluds – 13400 AUBAGNE

413 157 306 RCS MARSEILLE

(ci-après « la Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt décembre,

A 11 heures,

Au 27/29 quai de la Seine • 75019 PARIS,

La Société VIVARTE, société par actions simplifiée, au capital de 180 552 836 euros, ayant son siège social 28 avenue de Flandre – 75019 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 308 449 024, représentée par son Président NOVARTEX, elle-même représentée par Thierry LOUIS en vertu du pouvoir donné par Monsieur Patrick PUY,

Agissant en qualité d'associée unique (l'« Associé Unique ») de la société MINELLI SAS.

.../...

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de :

(4 097 237,84) €

au compte « report à nouveau » s'élevant à :

1 775 236,75 €

Après affectation, le compte « report à nouveau » sera porté à :

(2 322 001,09) €

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividende distribué par action
2015 / 2016	Néant
2014 / 2015	Néant
2013 / 2014	2,59 €

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale

SIXIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités légales

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale

Extrait certifié conforme par le Président, Armelle GRIVEAUX

